

## Madrasah Chaféite du Port

4, RUE DE NIMES  
TEL. 0693 31 58 29  
cjcles.asso@gmail.com



## Association CJ-CLES

4, RUE DE NIMES  
TEL. 0693 31 58 29  
cjcles.asso@gmail.com

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La gestion de la Madrasah a été confiée par les représentants de la Masjid à l'association CJ-CLÉS. A ce titre, pour assurer le bon fonctionnement de la Madrasah, dans le respect de tous (enseignants, encadrants, élèves, parents et les autres usagers de la Masjid), CJ-CLÉS a mis en place ce règlement intérieur.

Sa signature vaut engagement à le respecter.

## I - Fonctionnement de la Madrasah

### **1. Horaires des cours :**

Plus d'infos ultérieurement.

Habituellement, les cours se déroulent en dehors des plannings scolaires.

Les élèves ont au moins 5h de cours par semaine.

### **2. Programme Extra-madrassah :**

Tout au long de l'année, en plus du programme pédagogique dispensé par les Oustadhs, la Madrasah propose aux élèves des activités ludiques et pratiques, ayant pour but de leur apprendre les valeurs islamiques de façon amusante.

Ce programme est dispensé notamment par les grands frères et sœurs de la Madrassah et fait partie intégrante du parcours pédagogique de l'élève.

Au programme : Sorties, Classe de Qassudas, Classe de Théâtre, Cours d'éloquence, Classe de discussion, Atelier potager, Atelier écriture, Aide aux devoirs, Atelier Ramadan etc...

### **3. Ponctualité :**

Les élèves doivent être à la Madrassah 10 minutes avant le début des cours.

– Tout retard perturbe les cours. Pour des raisons de sécurité, nous demandons aux parents de bien vouloir respecter ces horaires.

### **4. Retards/Absences :**

Tout retard au-delà de 15 min devra être notifié à l'arrivée de l'élève par un mot signé du représentant légal.

Au-delà de 15 min de retard, l'élève ne sera pas accepté en cours.

Au bout de 3 retards injustifiés, les parents se verront convoqués à la Madrassah.

Toute absence doit être signalée à la Madrassah le jour même (par téléphone). Au bout de 3 absences non justifiées, l'élève sera exclu.

### **5. Suivi des élèves :**

Il est important pour la bonne progression de chaque enfant que les parents n'hésitent pas à rencontrer les enseignants, dans un respect mutuel.

L'équipe enseignante et la direction sont à leur disposition.

Il est préférable de prendre rendez-vous afin que chacun puisse s'organiser.

## II – Hygiène et comportement

La Madrassah est avant tout un lieu d'apprentissage. Pour que chacun puisse accéder aux savoirs, des règles devront être respectées :

- **Tenue correcte**

- Filles : Habits non-moulants, couvrant tout le corps à l'exception du visage et des mains
- Garçons : Habits non-moulants, couvrant les bras, le torse et allant jusqu'aux chevilles.

- **L'Elève s'engage à être respectueux envers :**

\* Les adultes (enseignants, personnel de service, intervenant parents) et les autres enfants quels que soient l'âge et le lieu (cours, classe...).

\* L'élève ne doit pas perturber ses camarades par son chahut ou sa mauvaise conduite.

\* Le matériel individuel et collectif utilisé de chaque lieu. L'élève s'engage à respecter le matériel mis à disposition (mobilier, manuels scolaires, Qur'an), respect des locaux de la madrassah (propreté des classes).

\* Le travail de chacun ou des réalisations collectives.

- Chaque élève doit avoir son propre cartable et avoir le matériel nécessaire pour le cours.
- Un travail régulier fait avec sérieux et application sera demandé à chaque élève.
- Chaque élève devra être acteur de son apprentissage en soutenant un effort constant et en se prenant en charge pour devenir plus autonome et responsable.
- Les élèves participeront à tour de rôle au nettoyage des locaux de la Madrassah.

### **III- Sortie des locaux**

- **Interdiction de sortir des locaux**, avant la fin des cours sans autorisation des responsables de la madrassah.
- **Toute descente à la Masjid sans autorisation est interdite.**
- Aucune sortie en dehors des locaux pendant les heures de classe n'est autorisée, sauf pour motif valable et sur demande écrite et signée des parents qui doivent venir eux-mêmes (ou la personne désignée) chercher l'enfant dans la classe.
- L'élève devra demander l'autorisation de l'enseignant pour s'absenter du cours (aller aux toilettes, boire de l'eau, etc.). Les plus petits seront obligatoirement accompagnés d'un grand.

## IV- Obligations de la famille

La Madrassah est l'affaire de chaque parent. Pour le bon déroulement de la vie à la Madrassah, **chaque parent s'engage à :**

- Remplir et signer la fiche d'inscription ou de réinscription.
- **Souscrire à l'enfant une assurance responsabilité civile et fournir une copie à la madrassah.**
- Répondre à toute convocation de l'équipe pédagogique et administrative.
- Assister aux réunions d'information ainsi que les réunions personnalisées trimestrielles (parents/professeurs)
- Payer les cotisations (prendre contact ou se rapprocher du représentant de l'association en cas de difficulté financière). **L'absence de l'élève à la Madrassah quel que soit le motif ne peut justifier le non-paiement de la cotisation.**
- Ne pas laisser un enfant mineur venir seul et rentrer chez lui seul après les cours.
- Être responsable de l'assiduité de l'élève et de sa tenue.
- Acheter les manuels et fournitures demandés par l'équipe pédagogique.
- Assurer le suivi à la maison. Les parents veillent à consulter chaque jour la leçon de l'élève. Toutes les circulaires distribuées aux enfants doivent impérativement être remplies, signées et rendues dans les temps, ceci afin de faciliter le travail de l'administration.
- Signaler toute information nécessaire : activités sportives, extra-scolaires, allergies, problème médical, etc.
- Mettre en application les enseignements de la madrassah.
- Tout événement survenu à la Madrassah (différends entre enfants, insultes, bagarres...) doit être géré par l'équipe éducative. Tout problème doit être signalé directement aux enseignants ou à la direction. En aucun cas, un parent ne doit régler un différend entre élèves à l'intérieur, ni à l'extérieur de la Madrassah.

## IV- Engagement de la Madrassah (Équipe pédagogique et association CJ-CLÉS)

- Mise à disposition d'un local aménagé (équipements pédagogiques, salle ventilée ou climatisée, fontaine à eau, etc.).
- Fournir l'emploi du temps de la madrassah ainsi que le calendrier des vacances en début d'année.
- Pendant les heures de cours, les élèves sont sous la responsabilité de l'association CJ-CLÉS
- Interdiction de punition corporelle ou d'humiliation des élèves.
- Signaler les retards et absences au parent (Appel, message, courrier, convocation)
- Tenir un cahier de présence par classe
- Tenir un cahier signalant tout événement inhabituel.
- Suivre le programme pédagogique et faire des contrôles réguliers des connaissances (évaluation et appréciations par élève)
- L'association décline toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors de l'établissement et des activités de la madrassah.
- Un enfant malade, en état fébrile (Température, nausée, vomissement, vertiges, etc.) ne pourra être accueilli à la madrassah.
- Tenir un registre des encaissements des cotisations mensuelles et fournir aux parents un reçu des paiements.
- Faire les relances concernant le paiement des cotisations uniquement aux parents.

## V- Sanctions

Tout manquement au règlement fera l'objet d'une sanction en fonction de la gravité de l'action. Certaines sanctions seront décidées en commission de discipline composée :

- De membres permanents (responsable de l'association, enseignants, CPE)
- De membres non permanents (2 représentants des élèves, 2 parents d'élèves qui seront nommés pour un mandat semestriel)

### Sanctions :

- Rappel à l'ordre
- Travail supplémentaire à la maison, pendant les heures de cours ou pendant les heures de retenues.
- Convocation des parents (avec l'enseignant et la direction).
- Aménagement d'horaires spécifiques pour les élèves perturbateurs avec la présence obligatoire d'un responsable légal à un des cours. Cela entraînera une variation des cotisations mensuelles.
- Exclusion temporaire de la madrassah, voire définitive

Fait à ....., Le .....

L'association CJ-CLÉS

Le directeur

L'élève

Le responsable légal